



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_465_2025

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —
* * * *
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice :	35
Présents :	24
Votants :	0

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Prend acte

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le

25 JUN 2025

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joelle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_465_2025

Rapporteur : Monsieur Jonathan ARGENSON

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SPL CHORÉGIES D'ORANGE - ANNÉE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 5 ;

Conformément à l'article L1411-3 du C.G.C.T., la SPL CHORÉGIE D'ORANGE a adressé à l'autorité délégante un rapport sur sa gestion pour l'année 2024 (document joint en annexe), qui doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article L1413-1 du C.G.C.T. ce rapport a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 13 juin 2025. Celle-ci a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux ;

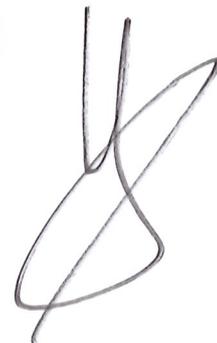
Article 2 : De prendre acte de la présentation relatif au rapport d'activité de la SPL Chorégies d'Orange pour l'année 2024.

A l'unanimité, prend acte.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA



LE MAIRE
Yann BOMPARD



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE



BILAN ARTISTIQUE ET FINANCIER

CHOREGIES
D'ORANGE 2024

2024, une année de transition

Tel a été le souhait du Conseil d'Administration au mois d'octobre 2023 lors de la présentation de la programmation artistique et du budget correspondant pour l'édition 2024 du Festival des Chorégies d'Orange.

Afin de préparer au mieux la transformation juridique de la structure SPL Chorégies d'Orange vers un EPCC, l'objectif fixé par le Conseil d'Administration a été de résorber tout ou partie du report à nouveau déficitaire de 380 297.06 € en cette seule édition 2024.

C'est la raison pour laquelle, pour la première fois depuis l'existence du Festival, le seul opéra programmé « Tosca » a été donné en version concert. Une date néanmoins exceptionnelle grâce notamment à une distribution de premier rang avec un trio de voix ; Aleksandra Kurzak, Roberto Alagna, et Bryn Terfel et sous la baguette de Clélia Cafiero qui a dirigé l'Orchestre Philharmonique de Nice ; l'occasion de célébrer le centenaire de la disparition de Puccini.

Du 14 juin au 22 juillet 2024, pas moins de 11 manifestations ont été données au Théâtre Antique d'Orange. Nos équipes techniques, artistiques et administratives ont enchaîné sans relâche les jours de montage et de démontage, les jours de répétitions et les représentations.

Malgré les critiques acerbes diffusées par la presse à l'issue de la conférence de presse de présentation de la saison du 6 décembre 2023, le public a répondu présent et est resté fidèle à l'identité des Chorégies, mêlant les genres et les artistes.

C'est ainsi, qu'en ouverture du Festival, le désormais célèbre projet pédagogique « Pop the Opera » a réuni une nouvelle fois quelque 780 élèves collégiens et lycéens issus de 25 établissements scolaires de la Région Sud. Et parce que les Chorégies d'Orange ont à cœur de partager aussi avec les tout petits les métiers de l'opéra, cette année encore, sous le soleil d'une belle matinée de juin, 449 jeunes enfants issus de 22 classes maternelles et primaires du Vaucluse sont venus profiter d'animations artistiques diverses.

Se sont succédés ensuite la désormais célèbre soirée de « Musiques en fête » où hélas, la pluie s'est invitée très vite, obligeant les équipes de production à annuler la représentation après une heure d'un show qui s'annonçait exceptionnel.

« La musique m'a sauvé » dira Mika ; en tout cas, il a conquis le public des Chorégies d'Orange, venu nombreux l'applaudir pour son formidable show « Mika Symphonique » ; il était accompagné par l'Orchestre national Avignon-Provence et les chœurs de la Région Sud.

Après une regrettable annulation de dernière minute en 2023, Khatia Buniatishvili, au piano accompagnée par l'Orchestre Philharmonique de Monte Carlo sous la baguette de Kirill Karabits, nous a envoûté avec les notes du Concerto n°1 de Tchaïkovski.

Nous avons ensuite retrouvé le très célèbre Chaplin dans « la ruée vers l'or » pour un ciné-concert accompagné par l'Orchestre national Avignon-Provence sous la baguette de sa cheffe Debora Waldman ; le 12 juillet, nous avons accueilli pour la première fois sur la scène du Théâtre Antique le Malandain Ballet Biarritz du chorégraphe Thierry Malandain, avec sa dernière création « les saisons » précédée de « l'oiseau de feu ».

Le 16 juillet, « Black Legends » avec ses 37 tableaux mythiques, neuf chanteurs, sept danseurs et six musiciens ont déchainé la foule dans les gradins. Un siècle de musique afro-américaine qui a entraîné une « standing ovation » du public.

Seul, au pied du mur, Edgar Moreau, le célèbre violoncelliste a choisi de nous offrir les 6 suites pour violoncelle de Jean Sébastien Bach, lors d'un formidable récital.

Toujours soucieux de promouvoir et de soutenir les jeunes artistes, la Scène Emergente fait désormais partie des spectacles incontournables ; le Palais des Princes qui accueille ce récital était rempli pour l'occasion.

Et enfin, comme indiqué en préambule, le Festival s'est clôturé avec le célèbre opéra de Puccini « Tosca » qui a remporté un vif succès auprès du public toujours fidèle des Chorégies.

L'édition 2024 du Festival a enregistré une fréquentation de 35 844 spectateurs se décomposant comme suit :

- 26 728 entrées payantes ; soit 105.93 % des prévisions
- 3 918 invitations
- 5 198 entrées en spectacle gratuit

Les recettes billetterie réalisées se sont élevées à 1 222 169 € ht alors qu'elles étaient budgétées à 1 114 000 € ht, soit un excédent de 108 169 €

Sur les 26 728 billets vendus, 42 l'ont été par l'intermédiaire du Pass Culture et 1 537 l'ont été en tarifs jeunes ; soit 5.91 % de billets vendus à destination des – de 28 ans.

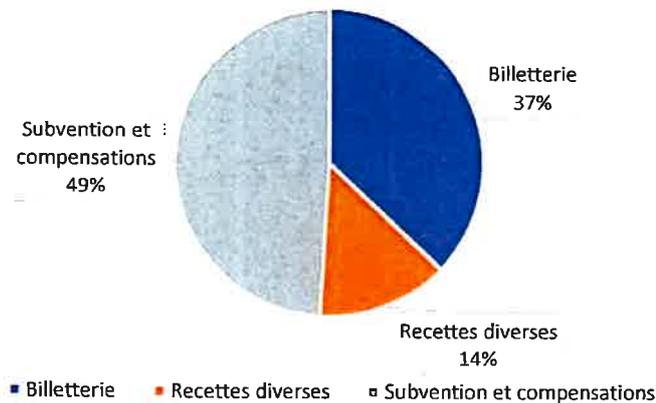
Le tarif famille, maintenant généralisé à l'ensemble de nos spectacles, a séduit 724 familles. Pour mémoire, elles étaient 170 en 2022 et 544 en 2023.

Les recettes diverses et les subventions sont inférieures aux prévisions, cela s'explique :

- pour les recettes diverses, par le nombre de captations télévisées en baisse et le type de spectacle capté
- pour les subventions, par celle de l'Etat restée à 450 000 € ttc alors qu'il nous avait été annoncé une augmentation de 180 000 € ttc laquelle a été votée en Conseil d'Administration du 22 novembre 2023.

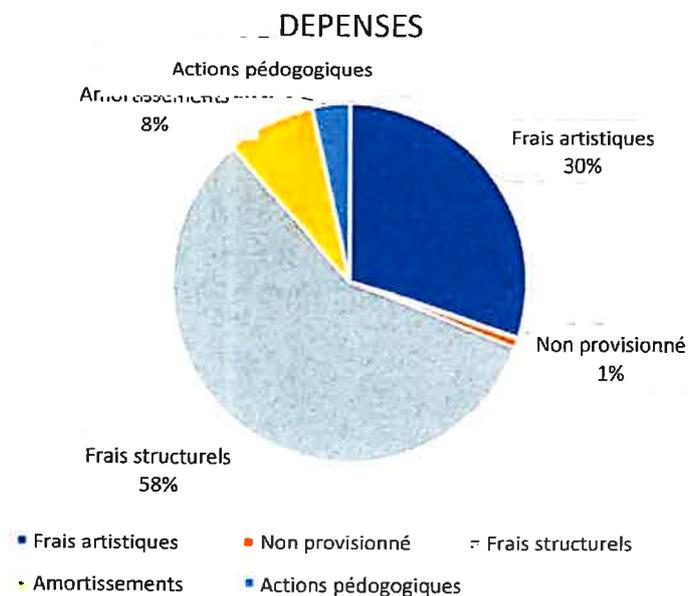
Pour cette édition, le montant total des recettes s'est élevé à 3 294 612 € dont 1 618 463 € de subventions de fonctionnement, elles se décomposent comme suit :

RECETTES



Concernant les dépenses ; elles sont en diminution pour les dépenses de fonctionnement, s'expliquant essentiellement sur les dépenses de personnel technique et les frais administratifs et en dépassement sur les frais de production, notamment sur les droits d'auteur de Mika et de Black Legends.

Elles se décomposent comme suit :



L'exercice clos au 30 septembre 2024 dégage un bénéfice de 288 863 €, ramenant ainsi le report à nouveau négatif de 380 297 € à 91 434 €

Il se décompose comme indiqué sur le tableau « Résultat Chorégies 2024 »



RESULTAT CHOREGIES 2024 (ht)

30-sept-24

	BUDGET		BILAN		ECARTS	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
RECETTES PROPRES	1 114 000	1 423 500	1 292 085	1 406 479	178 085	-17 021
RECETTES BILLETTERIE	309 500		114 394		-195 106	
RECETTES DIVERSES	1 794 760	1 794 760	1 618 463	1 618 463	-176 297	-176 297
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT				0	0	0
TOTAL RECETTES		3 218 260		3 024 942	-193 318	-193 318
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
FRAIS STRUCTURELS		1 912 091		1 712 352	-40 339	-199 739
ADMINISTRATION	683 361		643 022		18 715	
RELAT.PUBLICQUES	387 910		406 625		-178 116	
TECHNIQUE	840 820		662 704			
FRAIS DE PRODUCTION		1 306 169		991 157		5 443
TOSCA	357 170		347 082		-10 088	
MUSIQUES EN FETE	37 040		45 799		8 759	
MIKA	11 750		81 436		69 686	
CONCERT SYMPHONIQUE PIANO	111 000		94 302		-16 698	
CINE CONCERT	46 190		40 075		-6 115	
BALLET	168 400		122 970		-45 430	
BLACK LEGENDS	103 754		132 675		28 921	
EDGAR MOREAU	15 850		14 131		-1 719	
SCENE EMERGENTE	10 920		9 943		-977	
ANIMATION AU THEATRE	3 000		2 700		-300	
POP THE OPERA	120 640		100 044		-20 596	
RESORPTION Report à nouveau négatif	270 455					
RESERVE	50 000					
TOTAL DEPENSES		3 218 260		2 703 509	-194 296	-194 296
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0		321 433		978

380 297 €

	380 297 €
Charges hors fonctionnement	
Dotations aux amortissements	236 497
Charges non provisionnées	24 481
Produits hors fonctionnement	
QP subvention investissement	224 007
QP subvention investissement	4 400

380 297 €

résorption + réserve + résultat

report à nouveau prévisionnel au 30,09,24

380 297 €

288 862 €

-91 435 €

380 297 €

-260 978

228 407

321 433

288 862

978

380 297 €

-260 978

228 407

321 433

288 862

978

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE

A ces différents chiffres, il est important d'indiquer les contributions volontaires en nature telles qu'elles sont chiffrées par nos partenaires institutionnels :

- Ville d'Orange : 603 509.72 €
- Département de Vaucluse : 8 365.00 €

L'année dernière nous avons lancé 3 nouvelles opérations commerciales : la vente de places de stationnement, l'entrée aux cocktails sur certains spectacles et une ligne de retour en bus sur Avignon.

En 2024, devant le très faible engouement de la ligne de retour en bus, il a été décidé de ne pas renouveler l'opération.

La Région Sud, en lien avec le COFEES, a expérimenté sur cette année 2024 la mise en place, sur les dates du Festival d'Avignon, d'une ligne TER nocturne destinée aux festivaliers et équipes techniques du Festival d'Avignon et à destination d'Arles, de Cavaillon, de Carpentras et d'Orange.

Lesdits trains devant de nouveau rentrer sur Avignon à l'issue de chaque trajet quotidien, il a été décidé, à titre expérimental pour cette édition 2024, de laisser la logistique en place sur le spectacle de Black Legends afin que le public des Chorégies puisse aussi rentrer sur Avignon et les arrêts desservis en train. 13 personnes ont utilisé ce service, 2 se sont arrêtées à Courthézon, 2 à Sorgues et 9 à Avignon.

La Région Sud a décidé pour 2025 de reconduire l'offre de retour sur tous les spectacles des Chorégies situés dans la période du Festival d'Avignon.

A la suite du bilan carbone réalisé en 2023, nous avons mis en place une plateforme de covoiturage au service de nos spectateurs, 94 spectateurs l'ont utilisée pour un total de 3401.08 km

Il est prévu en 2025 de développer la communication sur l'utilisation de ladite plateforme afin d'accroître le nombre d'utilisateurs.

LES ACTIONS PEDAGOGIQUES

Les actions pédagogiques se sont poursuivies avec pas moins de 2428 élèves et 255 professeurs regroupés dans quelques 66 établissements de la Région Sud et 1 école venant tout droit du Jura ; pour mémoire en 2015, on comptait 350 élèves.

Le tableau ci-dessous retrace les différentes actions menées, que ce soit en intervention auprès des élèves au sein de leurs classes ou par l'incontournable « Pop the Opera »

ELEMENTS	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE D'ECOLES	ENTREES			
			ECOLES	ENFANTS	ADULTES	TOTAL
Interventions sensibilisation Opéra durant l'année 7 écoles dans le 84 / 22 3 lycées dans le 84 9 collèges dans le 84 1 collège dans le 13	35	20	Maternelles Collèges et	525 378	48	951
Pop the opéra (3 interventions dans 3 spectacles) 01-juin Auditorium de Vaucluse 14-juin Pop the Opéra au 19-juin Musiques en fête 1 lycée dans le 84 14 collèges dans le 84 5 collèges dans le 13 4 collèges dans le 06 1 école dans le 39		25	Collèges et	776	101	877
Formation des enseignants aux métiers	1		Professeurs		10	10
Matinée des enfants au Théâtre Antique (25 juin)		22	Maternelles	449	66	515
Ciné concert, dans le cadre de la sensibilisation (5 juillet)			Collèges et	300	30	330
TOTAL				2428	255	2683

LES ACTIONS RSE

En 2020, l'équipe des Chorégies a profité de l'arrêt des activités professionnelles pour prendre le temps de réfléchir à **une démarche RSE aujourd'hui indispensable**.

Le festival a ainsi bénéficié d'un appui-conseil RSE par le Cabinet Herry, financé par l'AFDAS, en début d'année 2021, pour définir et mettre en œuvre sa politique RSE.

Le festival a intégré les critères environnementaux dans ses cahiers des charges lors de ses consultations

Depuis, les actions suivantes ont été mises en place :

DEPLACEMENTS DU PUBLIC

Mise en place d'une plateforme de covoiturage

TER retour pour Black Legends

TRANSPORTS DES ARTISTES

Inciter les artistes à voyager en train plutôt qu'en avion

Sur les trajets en train ou en avion, nous privilégions les trajets les plus économes en termes de kilomètres

Pour les arrivées et les départs, nous essayons de regrouper les trajets pour limiter les kilomètres effectués par nos chauffeurs

Vigilance RSE avec notre partenaire Peugeot, dans la limite de ses moyens et avec notre partenaire de bus LIEUTAUD, l'environnement était un critère hautement noté pour l'attribution du marché

EN LOGES

Très peu de bouteilles d'eau en plastique
Des gobelets réutilisables et des gourdes
Des fruits de saison et locaux dans le catering
Un réassort quotidien afin de limiter le gaspillage

RECEPTIONS

Choix d'un traiteur ayant une démarche RSE :

- Savoir s'adapter aux goûts et désirs de la clientèle
- Utiliser des nouveaux matériels performants de production, de cuisson, de conservation et de remise en température.
- Utiliser au maximum des produits locaux issus de l'Agriculture biologique ou raisonnées, des produits de saison afin de respecter l'impact environnemental et des circuits courts
- Exclure le plastique en favorisant les matières réutilisables ou biodégradables pour la vaisselle et les emballages
- Lutter au maximum contre le gaspillage alimentaire
- Recycler et trier les déchets dans des bacs de tri dédiés
- Utiliser des produits d'entretien écologiques

BUREAU

LED sur tous les luminaires
Un bilan des documents de communication imprimés et distribués est effectué chaque année à l'issue de la saison afin de réajuster les quantités la saison suivante
Mise en place d'un drive pour les revues de presse, moins polluant que l'envoi de mail avec des fichiers très lourds

PERSONNEL

Mise à disposition de gourdes et d'écocup (fournis par la Région) à chaque salarié
Parc de 10 vélos mis à disposition
Mise à disposition de fontaines à eau côté coulisse

GESTION DES DECHETS

Installation de bacs de tri au Théâtre Antique et au bureau
Réutilisation et réemploi d'anciens matériaux et éléments de décor

MEDIATION CULTURELLES ET SOCIALES

Actions pédagogiques, elles sont développées dans le chapitre précédent
Mises en place d'actions à destination des publics en situation sociale difficile, en collaboration notamment avec toutes les associations Cultures du Coeur 84, Cultures du Coeur 13, Secours populaire et Secours Catholique.
Un travail est également conduit avec le Théâtre du Sablier d'Orange pour les femmes issues de l'immigration et vivant dans les quartiers difficiles. Ce partenariat permet de proposer à ces publics un parcours complet autour de la découverte de l'opéra : réception à Orange, visite du Théâtre et des coulisses, présence à une répétition, invitation au spectacle. Plus de 180 personnes profitent chaque saison de ces parcours où la coordination Chorégies/associations et relais sociaux tient une place essentielle.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE



- des publics malades ou handicapés

les Chorégies accueillent régulièrement les associations suivantes : Vaincre la mucoviscidose, l'association d'escrime qui organise le championnat handi-escrime, ... Un nouveau projet est en cours de construction avec l'Institut Sainte-Catherine à Avignon.

Ce sont plus 100 personnes qui chaque année viennent visiter les coulisses des Chorégies et assister à une répétition.



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE

S²LO



legati

Droit des Sociétés
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Gestion de Patrimoine
Ressources Humaines

SPL CHOREGIES D'ORANGE

PLACE SILVAIN
84100 ORANGE

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2024

BENOIT ROUSSET
EXPERT-COMPTABLE
ASSOCIE

Nos bureaux : Annecy • Chambéry • Montélimar • Orange
www.legati.fr

Legati Expertise

• 1 rue Joseph Pasteur 84100 Orange
• 29 rue des Pays Bas 84100 Orange
T. 04 90 34 03 55 • contact84@legati.fr

RC

SPL CHOREGIES D'ORANGE
Place Silvain – 84100 ORANGE
Dossier d'arrêté des comptes au 30/09/2024

SOMMAIRE

	Page N°
I – COMPTES ANALYTIQUES – COMPARATIF BUDGET - REALISATIONS	
- COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DE FONCTIONNEMENT CHOREGIES 2024	1 – 2 - 3
- RECETTES SPECTACLES	4
- RECETTES DIVERSES	5
- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	6
- DEPENSES CHOREGIES 2024	7
II – COMPTES ANNUELS – COMPTABILITE GENERALE	
- COMPTE DE RESULTAT	8 - 9
- DETAIL COMPTE DE RESULTAT	10 A 12
- BILAN ACTIF	13
- BILAN PASSIF	14
- DETAIL DES COMPTES DE BILAN : ACTIF	15 – 16
- DETAIL DES COMPTES DE BILAN : PASSIF	17 – 18
- ANNEXE – DETAIL DES COMPTES DE BILAN	19
III – INFORMATIONS DIVERSES	
- FONDS DE ROULEMENT	20
- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	21 A 24

SPL CHOREGIES D'ORANGE - Place Silvain - 84100 ORANGE
 Dossier d'Arrêté des Comptes au 30/09/2024

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DE FONCTIONNEMENT - CHOREGIES 2024

	BUDGET	REALISATIONS	ECART
<u>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT BUDGETEES</u>			
<u>RECETTES PROPRES</u>	1 423 500	1 402 329	21 171
Spectacles	1 114 000	1 222 169	108 169
Recettes diverses	309 500	180 160	129 340
<u>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u>	1 794 760	1 618 463	176 297
<u>TOTAL DES RECETTES BUDGETEES (1)</u>	<u>3 218 260</u>	<u>3 020 792</u>	<u>197 468</u>
FRAIS STRUCTURELS	1 912 091	1 712 350	199 741
FRAIS DE PRODUCTION	862 074	884 256	22 182
MEDIATION CULTURELLE	123 640	102 745	20 895
<u>TOTAL DES DEPENSES BUDGETEES (2)</u>	<u>2 897 805</u>	<u>2 699 351</u>	<u>198 454</u>
<u>RESULTAT DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT BUDGETEES (1) - (2)</u>	<u>320 455</u>	<u>321 441</u>	<u>986</u>

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE

26

SPL CHOREGIES D'ORANGE - Place Silvain - 84100 ORANGE
 Dossier d'Arrêté des Comptes au 30/09/2024

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DE FONCTIONNEMENT - CHOREGIES 2024

	BUDGET	REALISATIONS	ECART
RESULTAT DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT BUDGETEES (Report)		321 441	
OPERATIONS HORS FONCTIONNEMENT COURANT ET EXCEPTIONNELLES			
Charges et produits non provisionnés		-24 488	
Dotations aux amortissements		-236 497	
Rapport au résultat des subventions d'équipement		228 407	
		-32 578	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		288 863	288 863



12 G

SPL CHOREGIES D'ORANGE - Place Silvain - 84100 ORANGE
 Dossier d'Arrêté des Comptes au 30/09/2024

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DE FONCTIONNEMENT - CHOREGIES 2024

<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (REPORT)</u>		288 862,65
<u>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>		
<u>PRODUITS</u>		
Département de Vaucluse	8 365,00	
Ville d'Orange	603 509,72	611 874,72
<u>CHARGES</u>		
<u>Département de Vaucluse</u>		
Tee shirts (1200 * 4,38 €)	4 380,00	
Bus	3 985,00	
<u>Ville d'Orange</u>	<u>603 509,72</u>	
Mise à disposition du Théâtre Antique - occupation (43 jours)	258 000,00	
Mise à disposition du Théâtre Antique - représentation (8 jours)	168 000,00	
Mise à disposition du Théâtre Antique - Musique en fête (1 jour)	21 000,00	
Mise à disposition de la Chapelle Saint Louis (2 jours)	200,00	
Mise à disposition du Hall des Expos (9 jours)	1 800,00	
Mise à disposition du Palais des Princes - représentation (1 jour)	2 000,00	
Mise à disposition du Palais des Princes - occupation (20 jours)	33 340,00	
Mise à disposition Théâtre Municipal (4 jours)	2 000,00	
Mise à disposition 18, place Silvain à Orange (occupation permanente)	19 488,00	
Prêt de matériel sono	330,00	
Mise en place des barrières crash	9 059,72	
Mise à disposition de matériel logistique	88 292,00	
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>288 862,65</u>

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE



RG

RECETTES SPECTACLES

	ENTREES			TOTAL	RECETTES BUDGETEES Hors Taxes	RECETTES REALISEES Hors Taxes	ECART
	Payantes	Exo					
<u>OPERA</u>							
22/07 Tosca	6 147	584	6 731	560 000	582 810	22 810	
<u>AUTRES SPECTACLES THEATRE ANTIQUE</u>							
14/06 Pop the Opéra	2 426	291	2 717	30 000	27 501	2 499	
23/06 Milka Philharmonique	6 719	592	7 311	42 000	589 077	547 077	
29/06 Concert Khatia Buniatishvili	1 847	412	2 259	150 000	500 715	5 844	
05/07 Ciné Concert	1 350	487	1 837	30 000	155 844	14 953	
12/07 Malandain Ballet Biarritz	2 300	545	2 845	160 000	15 047	18 874	
16/07 Black Legends	5 148	660	5 808	100 000	141 126	99 191	
18/07 Edgar Moreau	618	248	866	40 000	199 191	17 853	
<u>PALAIS DES PRINCES</u>							
21/07 Récital Scène Emergente	173	99	272	2 000	11 900	42	
<u>TOTAL</u>	<u>26 728</u>	<u>3 918</u>	<u>30 646</u>	<u>1 114 000</u>	<u>1 222 170</u>	<u>620 785</u>	

SPL CHOREGIES D'ORANGE
 Place Silvain - 84100 ORANGE
 Dossier d'Arrêté des Comptes au 30/09/2024

RECETTES DIVERSES

	BUDGET	REALISATION	ECART
Commissions ventes internet	3 000	20 344	17 344
Mécénat amis des chorégies	70 000	30 521	-39 479
Emplacement de caméras	50 000	10 287	-39 713
Produits divers	180 000	114 189	-65 811
Produits frais d'envoi et de location	500	434	-66
Ventes programmes	6 000	4 386	-1 614
<u>TOTAL RECETTES DIVERSES</u>	309 500	180 161	- 129 339

RG

SPL CHOREGIES D'ORANGE
 Place Silvain - 84100 ORANGE
 Dossier d'Arrêté des Comptes au 30/09/2024

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN NUMERAIRE

ORGANISMES	BUDGET	REALISATIONS	ECART
Ministère de la Culture (DRAC) Fonctionnement	391 773	391 773	-
Ministère de la Culture (DRAC) Suppl Fonctionnement	146 915	-	146 915
Ministère de la Culture (DRAC) Projet pédagogique Pop the Opéra	29 383	29 383	-
Ministère de la Culture (DRAC) Supplément Projet pédagogique Pop the Opéra	29 383	-	29 383
Ministère de la Culture (DRAC) Actions pédagogiques	19 589	19 589	-
Région Sud	734 574	734 574	-
Département de Vaucluse	293 830	293 830	-
Ville d'Orange	149 313	149 314	1
TOTAL	1 794 760	1 618 463	176 297

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE



RG

SPL CHOREGIES D'ORANGE

Place Silvain - 84100 ORANGE

Dossier d'Arrêté des Comptes au 30/09/2024

DEPENSES CHOREGIES 2024

	BUDGET	REALISATIONS	ECART
I - STRUCTURE	1 912 091	1 712 351	- 199 740
ADMINISTRATION	683 361	643 022	- 40 339
Frais de Personnel	504 961	486 606	
Frais de Gestion	178 400	156 416	
RELATIONS PUBLIQUES/COMMUNICATION	387 910	406 625	18 715
Frais de Personnel	104 190	112 011	
Frais de Gestion	283 720	294 614	
TECHNIQUE	840 820	662 704	- 178 116
Frais de Personnel	507 700	328 892	
Frais de Gestion	333 120	333 812	
II - PRODUCTION	985 714	987 002	1 288
OPERA	357 170	347 083	- 10 087
Tosca	357 170	347 083	
AUTRES SPECTACLES THEATRE ANTIQUE	493 984	527 232	33 248
Musiques en Fête	37 040	45 800	
Mika Philharmonique	11 750	81 436	
Concert Symphonique Khatia BUNIATISHVILI	111 000	94 302	
Ciné concert	46 190	40 075	
Malandain Ballet Biarritz	168 400	122 970	
Black Legends	103 754	128 518	
Récital Edgar MOREAU	15 850	14 131	
PALAIS DES PRINCES	10 920	9 942	- 978
Scène Emergente	10 920	9 942	
ACTION CULTURELLE	123 640	102 745	- 20 895
Animation au Théâtre Antique	3 000	2 700	
Pop the opéra	120 640	100 045	
TOTAL GENERAL	2 897 805	2 699 353	- 198 452

SPL CHOREGIES D'ORANGE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

8

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 444 250		1 444 250	100,00	2 072 842	100,00	-628 592	-30,32
Chiffres d'Affaires Nets	1 444 250		1 444 250	100,00	2 072 842	100,00	-628 592	-30,32
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 618 463	112,06	1 765 378	85,17	-146 915	-8,31
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			508	0,04	1 862	0,09	-1 354	-72,71
Total des produits d'exploitation (I)			3 063 222	212,10	3 840 081	185,26	-776 859	-20,22
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 836 044	127,13	2 582 583	124,59	-746 539	-28,90
Impôts, taxes et versements assimilés			7 609	0,53	7 121	0,34	488	6,85
Salaires et traitements			671 570	46,50	1 041 610	50,25	-370 040	-35,52
Charges sociales			192 858	13,35	260 129	12,55	-67 271	-25,85
Dotations aux amortissements sur immobilisations			236 497	16,38	242 296	11,69	-5 799	-2,38
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			61 136	4,23	1 400	0,07	59 736	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			3 005 714	208,12	4 135 139	199,49	-1 129 425	-27,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			57 507	3,98	-295 058	-14,22	352 565	119,49
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 983	0,21			2 983	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			2 983	0,21			2 983	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 983	0,21			2 983	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			60 491	4,19	-295 058	-14,22	355 549	120,50

SPL CHOREGIES D'ORANGE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

9

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital	228 407	15,81	237 503	11,46	-9 096	-3,82	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)	228 407	15,81	237 503	11,46	-9 096	-3,82	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35	0,00			35	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	35	0,00			35	N/S	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	228 372	15,81	237 503	11,46	-9 131	-3,83	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 294 612	228,12	4 077 584	196,71	-782 972	-19,19	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 005 749	208,12	4 135 139	199,49	-1 129 390	-27,30	
RÉSULTAT NET	288 863	20,00	-57 555	-2,77	346 418	601,89	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

SPL CHOREGIES D'ORANGE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

10

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 444 250		1 444 250	100,00	2 072 842	100,00	-628 592	-30,32
70600210 BILLETS SOIREE 2.1	946 518		946 518	65,54	1 476 723	71,24	-530 205	-35,89
70602800 Billets soiree Mika TTC 2.10	602 239		602 239	41,70			602 239	N/S
70602900 Billets Black Legends TTC 2.1	199 191		199 191	13,79			199 191	N/S
70820000 COMM TTC 2.10 BILLETS INTE	20 344		20 344	1,41	3 262	0,16	17 082	523,67
70850000 FRAIS D'ENVOI & DE RESERV	434		434	0,03	545	0,03	-111	-20,36
70880000 VENTES PROGRAMMES TTC 5.	4 386		4 386	0,30	12 365	0,60	-7 979	-64,52
70881100 PRODUITS HT 5.5	8 433		8 433	0,58	4 429	0,21	4 004	90,40
70881200 PROD ACCES.DIVERS 2.10%	2 000		2 000	0,14	2 031	0,10	-31	-1,52
70881300 PRODUITS EXO	23 801		23 801	1,65	33 328	1,61	-9 527	-28,58
70881410 PRODUITS HT 10%	62 981		62 981	4,36	200 826	9,69	-137 845	-68,63
70881500 REFACTURATION DE FRAIS HT	99 702		99 702	6,90	339 333	16,37	-239 631	-70,61
70940000 PARTAGE DE RECETTES	-525 777		-525 777	-36,39			-525 777	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	1 444 250		1 444 250	100,00	2 072 842	100,00	-628 592	-30,32

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 618 463	112,06	1 765 378	85,17	-146 915	-8,31
74000000 SUBVENTIONS DRAC TTC 2.10			450 000	31,16	450 000	21,71		0,00
74000090 TVA COLL S/SUBVENTIONS DRAC			-9 256	-0,63	-9 256	-0,44		0,00
74001000 SUBV. MINISTERE CULTURE 2.1%					150 000	7,24	-150 000	-100,00
74001900 TVA COLL. SUBV. MINISTERE CULT			0	0,00	-3 085	-0,14	3 085	-100,00
74010000 COMPENSATION REGION TTC 2.10%			750 000	51,93	750 000	36,18		0,00
74010090 TVA COLL/COMPENSATION REGION			-15 426	-1,06	-15 426	-0,73		0,00
74020000 COMPENSATION DEPARTE TTC 2.10%			300 000	20,77	300 000	14,47		0,00
74020090 TVA COLL/COMPENSATION DEPARTEM			-6 170	-0,42	-6 170	-0,29		0,00
74030000 COMPENSATION VILLE TTC 2.10%			152 450	10,56	152 450	7,35		0,00
74030090 TVA COLL/COMPENSATION VILLE			-3 135	-0,21	-3 135	-0,14		0,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			508	0,04	1 862	0,09	-1 354	-72,71
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR			508	0,04	1 862	0,09	-1 354	-72,71
Total des produits d'exploitation (I)			3 063 222	212,10	3 840 081	185,26	-776 859	-20,22
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 836 044	127,13	2 582 583	124,69	-746 539	-28,90
60611000 EAU			126	0,01	104	0,01	22	21,15
60612000 ELECTRICITE			3 682	0,25	2 719	0,13	963	35,42
60630000 PETIT MAT. PRODUITS ENT.			18 300	1,27	32 124	1,55	-13 824	-43,02
60630100 ACHATS FOURNITURES COUTUR			141	0,01	1 490	0,07	-1 349	-90,53
60640000 FOURNITURES DE BUREAU			5 424	0,38	3 149	0,15	2 275	72,25
60641000 BILLETTERIE					620	0,03	-620	-100,00
60660000 CARBURANT			1 901	0,13	2 643	0,13	-742	-28,06
61320000 LOCATION ENTREPOT STOCKAGE			31 687	2,19	31 575	1,52	112	0,35
61352000 LOCATION DES DECORS ET ACCESSO			11 150	0,77			11 150	N/S
61353000 LOC. COSTUM CHAUSS PERRUQ					32 742	1,58	-32 742	-100,00
61354000 LOCATION MAT.MUSIQUE			69 499	4,81	9 872	0,48	59 627	604,00
61356000 LOCATION MATERIEL INFORM.			22 552	1,56	23 273	1,12	-721	-3,09
61357000 LOC+ASSIST.PHOTOCOPIEUR			6 674	0,46	6 184	0,30	490	7,92
61358000 LOCATIONS MATERIEL TECHNIQUE			201 210	13,93	306 803	14,80	-105 593	-34,41

SPL CHOREGIES D'ORANGE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

11

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
61359000 LOC.MACH. A AFFRANCHIR	1 805	0,12	2 547	0,12	-742	-29,12
61550000 ENT.&REPAR.GENERALES	8 719	0,60	17 708	0,85	-8 989	-50,75
61550020 ENT.&REPAR.MMBI	514	0,04	393	0,02	121	30,79
61600000 ASSURANCES	37 568	2,60	80 053	3,86	-42 485	-53,06
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	11 301	0,78	16 544	0,80	-5 243	-31,68
62100000 PRESTATIONS ARTIST.S/FAC	188 470	13,05	130 150	6,28	58 320	44,81
62100010 REALISATION SCENO.OPERA 1			32 920	1,59	-32 920	-100,00
62100030 PREST.SERVICES ORCHESTRES	103 602	7,17	278 753	13,45	-175 151	-62,82
62100040 PREST.SERVICES CHEOURS	6 417	0,44	19 968	0,96	-13 551	-67,85
62100041 PER DIEM ET VOY CHEOURS			9 178	0,44	-9 178	-100,00
62100060 PREST ARTISTIQUES BALLET	18 536	1,28	-340	-0,01	18 876	NIS
62110000 SERV. D'ORDRE GARDIENNAGE	90 138	6,24	87 175	4,21	2 963	3,40
62110050 CACHET TV S/FACTURE			8 250	0,40	-8 250	-100,00
62230000 PRESTA. DE SERV. - FRAIS GESTION	157 987	10,94	508 695	24,54	-350 708	-68,93
62260000 HONORAIRES DIVERS	30 849	2,14	27 248	1,31	3 601	13,22
62261000 HONORAIRES	20 021	1,39	19 576	0,94	445	2,27
62262000 HONORAIRES AGENTS ART.	8 050	0,56	11 570	0,56	-3 520	-30,41
62262100 DROITS D'AUTEUR SACD SACE	120 667	8,35	63 813	3,08	56 854	89,09
62263000 HONOS AVOCAT & ASSIMILES	1 900	0,13	2 800	0,14	-900	-32,13
62264000 FRAIS VENTES INTERNET	1 926	0,13	2 299	0,11	-373	-16,21
62300000 PUBLICITE	197 379	13,67	301 553	14,55	-104 174	-34,54
62360000 CATALOG IMPRIMES PUBLICAT	35 347	2,45	39 067	1,88	-3 720	-9,51
62410000 TRANSPORTS S/ACHATS&LOC.	-4 609	-0,31	22 404	1,08	-27 013	-120,56
62501000 FRAIS&DEPLAC.RELAT.PUBLIQ			-55	0,00	55	-100,00
62503000 DEFR.+REMBT VOYAGE SOUMIS	23 614	1,64	19 488	0,94	4 126	21,17
62504000 DEFR+REMBT VOYA. NON SOUMIS	294 961	20,42	343 233	16,56	-48 272	-14,05
62510000 VOYAGES &DEPLAC.PRESIDENT	169	0,01	524	0,03	-355	-67,74
62530000 VOYAGES &DEPLAC.DIRECTEUR	5 472	0,38	2 075	0,10	3 397	163,71
62560000 MISSIONS RECEPTIONS	57 634	3,99	33 660	1,62	23 974	71,22
62564000 FRAIS D ACCUEIL JOURNALISTES			264	0,01	-264	-100,00
62565000 CONFERENCES DE PRESSE	3 910	0,27	3 655	0,18	255	6,98
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	3 817	0,26	2 283	0,11	1 534	67,19
62612000 ABONNEMENT BOITE POSTALE			99	0,00	-99	-100,00
62620000 FRAIS TELECOMMUNICATIONS	7 515	0,52	9 534	0,46	-2 019	-21,17
62630000 FRAIS INTERNET	194	0,01	1 266	0,06	-1 072	-84,67
62750000 SERVICES BANCAIRES	18 476	1,28	21 239	1,02	-2 763	-13,00
62810000 COTISATIONS	11 350	0,79	9 700	0,47	1 650	17,01
Impôts, taxes et versements assimilés	7 609	0,53	7 121	0,34	488	6,85
63330000 COTISATIONS AFDAS	3 101	0,21	3 231	0,16	-130	-4,01
63331000 FRAIS DE FORM. DU PERSONN	100	0,01	1 040	0,05	-940	-90,37
63511100 CFE	4 408	0,31	2 189	0,11	2 219	101,37
63511200 CET			661	0,03	-661	-100,00
Salaires et traitements	671 570	46,50	1 041 610	50,25	-370 040	-35,52
64110000 SALAIRES	628 099	43,49	934 119	45,06	-306 020	-32,75
64110020 CACHETS T.V.			35 244	1,70	-35 244	-100,00
64120000 CONGES PAYES	30 397	2,10	59 649	2,88	-29 252	-49,03
64121000 CONGES PAYES PERMANENTS	995	0,07	196	0,01	799	407,65
64122000 CET	2 845	0,20	2 378	0,11	467	19,64
64140010 INDEMN.DIVERSES NON SOUMI	9 235	0,64	10 025	0,48	-790	-7,87
Charges sociales	192 858	13,35	260 129	12,55	-67 271	-25,85
64510000 URSSAF	99 871	6,92	137 103	6,61	-37 232	-27,15
64520000 CSPP/CONGES PAYES PERMANENTS	349	0,02	71	0,00	278	391,55
64521000 CSPP / CET	1 166	0,08	975	0,05	191	19,59
64532000 AUDIENS	50 450	3,49	58 797	2,84	-8 347	-14,19
64540000 ASSEDIC	29 720	2,06	44 255	2,13	-14 535	-32,83
64581000 F. C. A. P.	402	0,03	2 447	0,12	-2 045	-83,56
64582000 FNAS	9 453	0,65	14 191	0,68	-4 738	-33,38
64700000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 446	0,10	2 290	0,11	-844	-36,85
Dotations aux amortissements sur immobilisations	236 497	16,38	242 296	11,69	-5 799	-2,38
68110000 DOTATION AMORTISSEMENTS	236 497	16,38	242 296	11,69	-5 799	-2,38

SPL CHOREGIES D'ORANGE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

12

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	61 136	4,23	1 400	0,07	59 736	N/S
65800000 CHARGES DIV.GESTION COUR.	695	0,05	1 400	0,07	-705	-50,35
65810000 CHARGES D'EXPLOITATIONS	60 441	4,18			60 441	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	3 005 714	208,12	4 135 139	199,49	-1 129 425	-27,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	57 507	3,98	-295 058	-14,22	352 565	119,49
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	2 983	0,21			2 983	N/S
76400000 INTERETS SUR DEPOT A TERM	2 983	0,21			2 983	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	2 983	0,21			2 983	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	2 983	0,21			2 983	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	60 491	4,19	-295 058	-14,22	355 549	120,50
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	228 407	15,81	237 503	11,46	-9 096	-3,82
77700000 SUBV D'EQUIP RAPP AU RESU	228 407	15,81	237 503	11,46	-9 096	-3,82
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	228 407	15,81	237 503	11,46	-9 096	-3,82
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35	0,00			35	N/S
67120000 AMENDES ET PENALITE FISCALE ND	35	0,00			35	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	35	0,00			35	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	228 372	15,81	237 503	11,46	-9 131	-3,83
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 294 612	228,12	4 077 584	196,71	-782 972	-19,19
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 005 749	208,12	4 135 139	199,49	-1 129 390	-27,30
RÉSULTAT NET	288 863	20,00	-57 555	-2,77	346 418	601,89
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SPL CHOREGIES D'ORANGE

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

13

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	150 000	92 708	57 292	3,29	72 292	2,90
Fonds commercial	2 090 073	1 291 781	798 292	45,81	1 007 299	40,37
Autres immobilisations incorporelles	17 336	17 336				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	11 705	11 200	504	0,03	727	0,03
Installations techniques, matériel & outillage industriels	67 069	25 146	41 923	2,41	31 377	1,26
Autres immobilisations corporelles	134 972	87 633	47 339	2,72	7 765	0,31
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	153		153	0,01	153	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 025		4 025	0,23	4 025	0,16
TOTAL (I)	2 475 332	1 525 804	949 528	54,48	1 123 637	45,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	103 438		103 438	5,94	225 582	9,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	2 853		2 853	0,16		
. Organismes sociaux	61		61	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	125 501		125 501	7,20	181 543	7,28
. Autres	381 402		381 402	21,88	611 535	24,51
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	151 353		151 353	8,68	347 422	13,92
Charges constatées d'avance	28 634		28 634	1,64	5 279	0,21
TOTAL (II)	793 242		793 242	45,52	1 371 361	54,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 268 573	1 525 804	1 742 769	100,00	2 494 997	100,00

SPL CHOREGIES D'ORANGE**BILAN PASSIF**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

14

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	5,74	100 000	4,01
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-380 297	-21,81	-322 742	-12,93
Résultat de l'exercice	288 863	16,57	-57 555	-2,30
Subventions d'investissement	869 151	49,87	1 097 558	43,99
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	877 716	50,36	817 261	32,76
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593 700	34,07	1 310 027	52,51
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	33 212	1,91	27 939	1,12
. Organismes sociaux	136 160	7,81	197 687	7,92
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64 549	3,70	82 970	3,33
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	30 416	1,75	51 023	2,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 016	0,40	8 089	0,32
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	865 053	49,64	1 677 736	67,24
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 742 769	100,00	2 494 997	100,00

SPL CHOREGIES D'ORANGE**BILAN ACTIF**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

15

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	150 000	92 708	57 292	3,29	72 292	2,90
20500000 MARQUE	150 000		150 000	6,61	150 000	6,01
28050000 AMORTISSEMENT DE LA MARQUE		92 708	-92 708	-5,31	-77 708	-3,10
Fonds commercial	2 090 073	1 291 781	798 292	45,81	1 007 299	40,37
20700000 FONDS COMMERCIAL	2 090 073		2 090 073	119,93	2 090 073	83,77
28070000 AMORTISSEMENT FOND COMMERCIAL		1 291 781	-1 291 781	-74,11	-1 082 774	-43,39
Autres immobilisations incorporelles	17 336	17 336				
20800000 LOGICIELS INFORMATIQUES	17 336		17 336	0,99	17 336	0,69
28080000 AMORT.LOGICIELS INFORM.		17 336	-17 336	-0,98	-17 336	-0,68
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	11 705	11 200	504	0,03	727	0,03
21450000 AAI CONSTR.S/SOL D'AUTRUI	11 705		11 705	0,67	11 705	0,47
28145000 AMORT.AAI CONSTR.SOL AUTR		11 200	-11 200	-0,63	-10 978	-0,43
Installations techniques, matériel & outillage industriels	67 069	25 146	41 923	2,41	31 377	1,26
21500000 INSTAL.TECHN,MAT.& OUTIL.	67 069		67 069	3,85	50 402	2,02
28150000 AMORT.MAT.&OUTILLAGE		25 146	-25 146	-1,43	-19 026	-0,75
Autres immobilisations corporelles	134 972	87 633	47 339	2,72	7 765	0,31
21810000 AGENC. AMENAGEMENTS INST.	95 277		95 277	5,47	71 890	2,88
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	488		488	0,03	488	0,02
21830000 MOBILIER MAT. BUREAU&INFO	13 531		13 531	0,78	12 614	0,51
21840000 MATERIEL DE MUSIQUE	25 676		25 676	1,47	4 259	0,17
28181000 AMORT.AAI		71 949	-71 949	-4,12	-69 178	-2,76
28182000 AMORT.MATERIEL TPT		488	-488	-0,02	-488	-0,01
28183000 AMORT.MMBI		10 381	-10 381	-0,59	-9 316	-0,36
28184000 AMORT.MATERIEL MUSIQUE		4 815	-4 815	-0,27	-2 503	-0,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	153		153	0,01	153	0,01
27100000 PARTS SOCIALES CREDIT COOP	153		153	0,01	153	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 025		4 025	0,23	4 025	0,16
27500000 DEPOTS & CAUTION. VERSES	4 025		4 025	0,23	4 025	0,16
TOTAL (I)	2 475 332	1 525 804	949 528	54,48	1 123 637	45,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	103 438		103 438	5,94	225 582	9,04
41100000 COLLECTIF CLIENTS	89 094		89 094	5,11	195 582	7,84
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR	14 344		14 344	0,82	30 000	1,20
Autres créances						

SPL CHOREGIES D'ORANGE**BILAN ACTIF**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

16

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	2 853		2 853	0,16		
42100000 COLLECTIF SALARIES	2 853		2 853	0,16		
. Organismes sociaux	61		61	0,00		
43735000 POLE EMPLOI	61		61	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	125 501		125 501	7,20	181 543	7,28
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS	0		0	0,00	1	0,00
44566000 TVA SUR BIENS ET SERVICES	61 714		61 714	3,54	132 546	5,31
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	52 067		52 067	2,99	369	0,01
44571000 TVA COLLECTEE 2.10%	0		0	0,00	3	0,00
44580000 TVA A REGULARISER					24 681	0,99
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	11 719		11 719	0,67	23 943	0,96
. Autres	381 402		381 402	21,88	611 535	24,51
40980000 FOURNISSEURS AVOIR A RECE	912		912	0,05		
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	380 490		380 490	21,83	610 980	24,49
46870000 PRODUITS A RECEVOIR					555	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	151 353		151 353	8,68	347 422	13,92
51210000 BANQUE POPULAIRE FONCTIONNEMEN	4 007		4 007	0,23	879	0,04
51211100 BANQUE POPULAIRE BILLETTERIE	1 622		1 622	0,09	1 535	0,06
51220000 CREDIT COOPERATIF	144 517		144 517	8,29	344 200	13,80
53000000 CAISSE LOCATION	600		600	0,03	300	0,01
53100000 CAISSE ADMINISTRATION	606		606	0,03	507	0,02
Charges constatées d'avance	28 634		28 634	1,64	5 279	0,21
48624000 CHARGES CONST D AVANCE 24					5 279	0,21
48625000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE 2025	28 634		28 634	1,64		
TOTAL (II)	793 242		793 242	45,52	1 371 361	54,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 268 573	1 525 804	1 742 769	100,00	2 494 997	100,00

SPL CHOREGIES D'ORANGE

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

17

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/09/2024 (12 mois)		30/09/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	5,74	100 000	4,01
10130000 CAPITAL	100 000	5,74	100 000	4,01
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-380 297	-21,81	-322 742	-12,93
11900000 REPORT A NOUVEAU	-380 297	-21,81	-322 742	-12,93
Résultat de l'exercice	288 863	16,57	-57 555	-2,30
Subventions d'investissement	869 151	49,87	1 097 558	43,99
13120000 SUBV D INVESTISSEMENT REGION	2 430 902	139,49	2 430 902	97,43
13130000 SUBVENTION INVESTI PROJECTEURS	22 000	1,26	22 000	0,88
13900000 SUBV D'EQUIP RAPP. AU RES	-1 583 751	-99,87	-1 355 344	-54,31
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	877 716	50,36	817 261	32,76
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593 700	34,07	1 310 027	52,51
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	487 961	28,00	1 037 609	41,59
40810000 FOURN.FACT.NON PARVENUES	105 739	6,07	272 418	10,92
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	33 212	1,91	27 939	1,12
42810000 SALAIRES A FAIRE	4 432	0,25	3 000	0,12
42820000 DETTES PROV./ CONGES	10 257	0,59	9 262	0,37
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER CET	18 522	1,06	15 677	0,63
. Organismes sociaux	136 160	7,81	197 687	7,92
43100000 URSSAF	84 763	4,86	125 580	5,03
43720000 AUDIENS	29 062	1,67	44 098	1,77
43735000 POLE EMPLOI			408	0,02
43780020 MEDECINE DU TRAVAIL	803	0,05	1 794	0,07
43780030 AFDAS	1 184	0,07	2 493	0,10

SPL CHOREGIES D'ORANGE**BILAN PASSIF**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

18

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	
43780040 FCAP	0	0,00	1 495	0,06
43780050 FNAS	5 201	0,30	8 668	0,35
43860000 CHARGES SOCIALES A PAYER	15 147	0,87	13 152	0,53
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64 549	3,70	82 970	3,33
44571200 TVA COLLECTEE 10%	0	0,00	409	0,02
44571300 TVA COLLECTEE 20%	17 819	1,02	31 873	1,28
44580000 TVA A REGULARISER	2 526	0,14		
44587000 TVA SUR PROD A RECEVOIR	44 203	2,54	50 687	2,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	30 416	1,75	51 023	2,05
44700000 RETENUE A LA SOURCE	22 106	1,27	47 328	1,90
44740000 IMPOT SUR LE REVENU	6 097	0,35	3 695	0,15
44860000 CFE	2 213	0,13		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 016	0,40	8 089	0,32
46710000 REMBOURSEMENTS SPECTACLE			244	0,01
46721000 CREANCE DETTE SPL ASSOC	2 014	0,12	2 014	0,08
46722000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	5 002	0,29	5 831	0,23
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	865 053	49,64	1 677 736	67,24
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 742 769	100,00	2 494 997	100,00

SPL CHOREGIES D'ORANGE
Place Silvain - 84100 ORANGE
Dossier d'Arrêté des Comptes au 30/09/2024

ANNEXE - DETAIL COMPTES DE BILAN

PASSIF

ACTIF

448700 - PRODUITS A RECEVOIR

380 490

CNM SOLDE FONDS DE SOUTIEN AUX FESTIVALS	140 000
SOLDE REGION 2024 A RECEVOIR	150 000
SOLDE DEPARTEMENT 2024 A RECEVOIR	60 000
SOLDE VILLE 2023 A RECEVOIR	30 490

*Richard Galy
PDG des Choregies*



RG

Du résultat à votre trésorerie	Valeur
Résultat de l'année 2023/2024	288 863 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+236 497 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-228 407 €
Capacité à générer de la trésorerie (CAF)	296 953 €
<i>Financements externes (ce qui est entré)</i>	
<i>Besoins financiers (ce qui est sorti)</i>	
Investissements	-62 762 €
<i>Variations liées à l'exploitation</i>	
Créances clients	+122 145 €
Dettes fournisseurs	-716 327 €
Autres créances	+259 905 €
Autres dettes	-95 983 €
Solde de trésorerie au 30/09/2023	347 422 €
TOTAL des mouvements de trésorerie	-196 069 €
Solde de trésorerie au 30/09/2024	151 353 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE



SPL CHOREGIES D'ORANGE

18 PLACE SILVAIN

84100 ORANGE

ETAT DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Présenté en Euros

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

SPL CHOREGIES D'ORANGE

ETAT DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

MARQUE														
Compte	20500000 / 28050000													
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
1 ACHAT ASSOCIATION	6/07/2018	5/07/2028		150 000,00	L	120	10,000	15 000,00		92 708,33	57 291,67			
TOTAL 20500000 / 28050000				150 000,00				15 000,00		92 708,33	57 291,67			

FONDS COMMERCIAL														
Compte	20700000 / 28070000													
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
2 AVENANT FDC	6/07/2018	5/07/2028		2 090 073,00	L	120	10,000	209 007,30		1 291 781,23	798 291,77			
TOTAL 20700000 / 28070000				2 090 073,00				209 007,30		1 291 781,23	798 291,77			

LOGICIELS INFORMATIQUES														
Compte	20800000 / 28080000													
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
1 ACHAT ASS/LOGICIEL	6/07/2018	5/07/2021		530,79	L	36	33,333			530,79				
2 DIGITICK FRE 201039441 FULLWEI	9/10/2018	8/10/2021		16 805,00	L	36	33,333			16 805,00				
TOTAL 20800000 / 28080000				17 335,79						17 335,79				

AAI CONSTR.S/SOL D'AUTRUI														
Compte	21450000 / 28145000													
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
0001 REMPLACEMENT CLIMATISATI	7/01/2022	6/01/2027		1 112,69	L	60	20,000	222,54		608,27	504,42			
1 MARSEILLE MENUISERIE	6/07/2018	5/01/2021		679,50	L	30	40,000			679,50				
1 PORTIQUES ACCES COUR ET JAF	6/07/2018	5/07/2021		2 869,61	L	36	33,333			2 869,61				
10 FABR.SAS EXTERIEUR PORTE RI	6/07/2018	5/01/2021		4 626,20	L	30	40,000			4 626,20				
11 MITTIGEUR REF 56201 INFRAROU	1/07/2020	0/01/2023		562,20	L	30	40,000			562,20				
8 INST ELECTRIQUE LOCAL REGIE I	6/07/2018	5/01/2021		1 574,95	L	30	40,000			1 574,95				
9 INST ELECTRIQUE THEATRE ANTI	6/07/2018	5/01/2021		279,49	L	30	40,000			279,49				
TOTAL 21450000 / 28145000				11 704,64				222,54		11 200,22	504,42			

RC

SPL CHOREGIES D'ORANGE

ETAT DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

INSTAL. TECHN. MAT. & OUTIL.														
Compte	21500000 / 28150000													
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
0001 FOX FRE 489 TREPIED	2/08/2019	1/08/2024		1 161,23	L	60	20,000	194,17		1 161,23	1 314,26			
0002 FLIGHT-CASES DE TRANSPOR	0/08/2022	9/08/2027		2 299,00	L	60	20,000	459,80		984,74	26 171,80			
0003 PROJECTEUR ROBERT JULIAT	2/11/2022	1/11/2032		32 366,37	L	120	10,000	3 236,64		6 194,57	18 842,23			
0004 LOT ECLAIRAGE LED POUR PL	5/10/2023	4/10/2033		20 910,00	L	120	10,000	2 067,77		2 067,77	2 373,05			
0005 TENTE PLANTE FELXTENTS 3*	5/07/2024	4/07/2029		2 477,66	L	60	20,000	104,61		104,61	1 108,83			
0006 S PURE XTRA (SYSTEME DE R	3/07/2024	2/07/2029		1 165,83	L	60	20,000	57,00		57,00				
1 MALLE STANDARD	6/07/2018	5/01/2021		200,74	L	30	40,000	200,74						
2 VOLETS HMI DMX512 POUR PROJ	6/07/2018	5/01/2021		1 633,00	L	30	40,000	1 633,00						
3 DIMET-POWERTOP	6/07/2018	5/01/2021		234,79	L	30	40,000	234,79						
4 COFFRET TETRA 32A EQUIPE	6/07/2018	5/01/2021		66,24	L	30	40,000	66,24						
5 MACHINE A COUDRE	6/07/2018	5/01/2021		358,60	L	30	40,000	358,60						
55 POURSUITE ARAMIS HMI	6/07/2018	5/01/2021		4 162,64	L	30	40,000	4 162,64						
56 REMPLACEMENT PLANCHERS F	6/07/2018	5/01/2021		3 282,65	L	30	40,000	3 282,65						
57 REMPLACEMENT PLANCHERS F	6/07/2018	5/01/2021		1 699,93	L	30	40,000	1 699,93						
58 SYSTEME LAURASTAR	6/07/2018	5/01/2021		833,76	L	30	40,000	833,76						
59 2 SUPPORTS DE SUR TITRAGE	6/07/2018	5/01/2021		383,83	L	30	40,000	383,83						
6 PASSERELE	6/07/2018	5/01/2021		570,01	L	30	40,000	570,01						
60 EMETTEUR RECEPTEUR FM+MIC	6/07/2018	5/01/2021		236,51	L	30	40,000	236,51						
61 FLIGHT CASE (12)	6/07/2018	5/01/2021		913,05	L	30	40,000	913,05						
TOTAL 21500000 / 28150000				74 955,84				6 119,99		25 145,67	49 810,17			

AGENC. AMENAGEMENTS INST.														
Compte	21810000 / 28181000													
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
0001 DISPANO FC461C0004679281	0/06/2019	9/06/2024		12 163,45	L	60	20,000	1 817,76		12 163,45	495,90			
0002 VOLVER RIDEAUX PLATS	0/12/2020	9/12/2025		1 988,00	L	60	20,000	397,60		1 492,10	14 945,12			
0003 CLIMATISATION REVERSIBLE ;	2/05/2024	1/05/2034		15 500,56	L	120	10,000	555,44		555,44				
1 COUSSIN D'ASSISE	6/07/2018	5/07/2023		13 908,67	L	60	20,000	13 908,67						
2 SPECTAT 13 ROULEAUX DE 20 M	6/07/2018	5/07/2023		3 038,24	L	60	20,000	3 038,24						
3 SPECTAT PLANCHER DE DANSE /	6/07/2018	5/07/2023		34 704,84	L	60	20,000	34 704,84						
54 MENUISERIES ACCEUIL RECEP	6/07/2018	5/07/2023		3 927,94	L	60	20,000	3 927,94						
55 MENUISERIES BUREAU DIRECTI	6/07/2018	5/07/2023		1 510,55	L	60	20,000	1 510,55						
56 MENUISERIES BUREAU LOCATIC	6/07/2018	5/07/2023		249,59	L	60	20,000	249,59						
58 CLOISON BUREAU LOCATION	6/07/2018	5/07/2023		398,29	L	60	20,000	398,29						
TOTAL 21810000 / 28181000				87 390,13				2 770,80		71 949,11	15 441,02			

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE



SPL CHOREGIES D'ORANGE

ETAT DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Compte 21820000 / 28182000														
MATERIEL DE TRANSPORT														
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
1 ACHAT ASS/DIVERS REP	6/07/2018	5/07/2021		487,97	L	36	33,333			487,97				
TOTAL 21820000 / 28182000				487,97						487,97				

Compte 21830000 / 28183000														
MOBILIER MAT. BUREAU&INFO														
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
0001 ROVERI INFO ORDI PC ADMIN	2/10/2020	1/10/2025		641,67	L	60	20,000	128,33		509,40	132,27			
0002 SERVEUR INFORMATIQUE	6/05/2022	5/05/2027		4 157,17	L	60	20,000	831,43		1 951,55	2 205,62			
0003 ASUS VIVOBOOK 16P	E 7/05/2024	6/05/2027		917,50	L	36	33,333	105,34		105,34	812,16			
1 ACHAT ASS/DIVERS REPRSE	6/07/2018	5/07/2021		2 207,74	L	36	33,333			2 207,74				
2 APPLE ORDI PRODUCTION	3/12/2018	2/12/2021		1 665,83	L	36	33,333			1 665,83				
3 roveri facture 2018-287 parametrage	3/12/2018	2/12/2021		689,00	L	36	33,333			689,00				
4 roveri facture 2018-288 ORDINATEU	3/12/2018	2/12/2021		535,00	L	36	33,333			535,00				
5 roveri fre 2019.162 pc direction techn	1/05/2019	0/05/2022		1 884,00	L	36	33,333			1 884,00				
6 DELL PC PORTABLE PRO 3500 15.	8/07/2020	7/07/2023		833,32	L	36	33,333			833,32				
TOTAL 21830000 / 28183000				13 531,23				1 065,10		10 381,18	3 150,05			

Compte 21840000 / 28184000														
MATERIEL DE MUSIQUE														
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
0001 LOT 4 CHAISES FLIGHT-CASE	3/06/2022	2/06/2025		1 666,67	L	36	33,333	555,56		1 262,35	404,32			
0002 BANQUETTE DE PIANO + MALL	4/09/2023	3/09/2026		554,00	L	36	33,333	184,67		193,39	360,61			
0003 LOT CHAISE MUSICIEN + CHAF	E 0/06/2024	9/06/2029		15 916,67	L	60	20,000	981,53		981,53	14 935,14			
0004 LOTS PUPITRE MUSICIEN + CF	E 0/06/2024	9/06/2029		2 012,50	L	60	20,000	124,10		124,10	1 888,40			
0005 LOT CHAISE ELISE MUSICIEN	E 0/06/2024	9/06/2029		3 487,50	L	60	20,000	215,06		215,06	3 272,44			
1 ACHAT ASS/DIVERS REP	6/07/2018	5/07/2021		454,88	L	36	33,333			454,88				
2 rythmes et sons fre 11804208 pupitre	6/07/2019	5/07/2024		1 583,33	L	60	20,000	250,68		1 583,33				
TOTAL 21840000 / 28184000				25 675,55				2 311,60		4 814,64	20 860,91			

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE3

RG

SPL CHOREGIES D'ORANGE

ETAT DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Compte		DEPOTS & CAUTION. VERSES												
Désignation	Déb am.	Fin am.	Val. résiduel.	Base amort.	M	Dur	Taux	Dotation	Exceptionnel	Total amorti	Valeur nette	Sortie	Dérogatoire	Reprise déro.
1 CAUTION ENTREPOT ORANGE					N.		0,000							
TOTAL 27500000 / 00000000														

TOTAL	2 471 154,15	236 497,33	1 525 804,14	945 350,01
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------

*Richard FACY,
PDG des Choregies*



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 084-218400877-20250619-DL_465-DE



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_466_2025

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —
* * * *
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice :	35
Présents :	24
Votants :	31
Pour :	31
Contre :	00
Abstention :	00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le **25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joelle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_466_2025

Rapporteur : Monsieur Jonathan ARGENSON

MISE EN PLACE DU MECENAT - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 2121- 29, L. 2122-22 ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004 ;

Considérant que depuis la loi Aillagon susmentionnée, L'État, ses établissements publics, et les collectivités territoriales sont éligibles au mécénat ;

Considérant que le mécénat est défini comme « *le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* » ;

Considérant que le mécénat offre aux collectivités territoriales un instrument flexible et complémentaire aux financements publics et permet de développer des actions à forte valeur ajoutée tout en renforçant les liens avec le tissu territorial dans un cadre rigoureux et transparent ;

Considérant que les entreprises mécènes et les particuliers bénéficient de mesures de défiscalisation conformément aux articles 200 et 238 bis susmentionnés ;

Considérant que la ville d'Orange souhaite développer le mécénat en partenariat avec les acteurs économiques du territoire afin de valoriser des projets présentant un intérêt général ;

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver une convention type annexée à la présente délibération, qui sera adaptée pour chaque projet et avec chaque mécène ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la convention type de mécénat annexée à la présente délibération ;

Article 2 : D'autoriser l'Adjoint délégué à la culture de signer tout document relatif à ce dossier, les reçus fiscaux ainsi que toute convention de mécénat ;

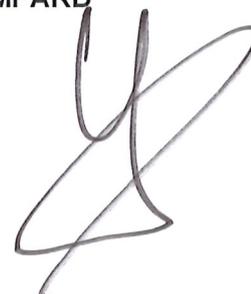
A l'unanimité,

- 31 Pour
- 2 Ne prennent pas part au vote
Madame Marcelle ARSAC, Madame Céline BEYNEIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA



LE MAIRE
Yann BOMPARD



CONVENTION DE MÉCÉNAT

Entre les soussignés :

La commune d'Orange représentée par Monsieur XXX en sa qualité d'Adjoint à la Culture dûment habilité par délibération du Conseil municipal n°XXX en date du 19 juin 2025

Ci-après dénommé « le Bénéficiaire »

D'une part,

Et,

La société [NOM -préciser la forme juridique, le numéro siret et l'activité, Adresse]

Représentée par [Madame/Monsieur Prénom NOM], en sa qualité de [fonction],

Ci-après dénommée « le Mécène »

D'autre part,

Ci-après dénommés collectivement les « Parties »,

Vu la loi n°2003-79 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et notamment les dispositions codifiées aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts ;

Vu la Charte du mécénat culturel du ministère de la Culture ;

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004 ;

PRÉAMBULE

Depuis la loi Aillagon susmentionnée, L'État, ses établissements publics, et les collectivités territoriales sont éligibles au mécénat. Le mécénat est défini comme « le *soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* ».

En effet, le mécénat offre aux collectivités territoriales un instrument flexible et complémentaire aux financements publics et permet de développer des actions à forte valeur ajoutée tout en renforçant les liens avec le tissu territorial dans un cadre rigoureux et transparent.

La ville d'Orange souhaite développer le mécénat en partenariat avec les acteurs économiques du territoire et des particuliers afin de valoriser des projets présentant un intérêt général. De plus, les mécènes bénéficient de mesures de défiscalisation conformément aux articles du Code des impôts précité.

Le Bénéficiaire et le Mécène ont pour objectif commun le projet (ci-après dénommé le Projet) de [décrire le projet].

DANS CE CADRE, ENTRE LES PARTIES, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien apporté par le Mécène au Bénéficiaire pour parvenir à mettre en œuvre le Projet décrit ci-dessus ;
- les modalités de valorisation des contreparties au soutien apporté par les Mécènes consenties par le Bénéficiaire.

Article 2 – Apports du Mécène

Le Mécène s'engage à contribuer au financement du projet décrit ci-dessus en versant la somme de [X en chiffres et en lettres HT au Bénéficiaire.

Le Mécène s'engage à contribuer au financement du projet décrit ci-dessus en apportant en nature les éléments suivants : XXX

Le Mécène s'engage à contribuer au financement du projet décrit ci-dessus en mobilisant les compétences suivantes : XXX

Article 3 – Apports du Bénéficiaire

3-1 Soutien financier

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser l'intégralité de la contribution apportée par le Mécène pour financer le Projet.

3-2 Contreparties

3-2-1 Octroi de contreparties

En contrepartie de son soutien, le Bénéficiaire accorde au Mécène les avantages suivants : [les décrire], repris en annexe de la présente Convention.

Exemples :

- Accès au projet en avant-première / inauguration

Le Bénéficiaire propose au Mécène la possibilité d'inviter xxx personnes lors de l'inauguration du projet. A cet effet, xxx (en chiffres et en toutes lettres) laissez-passer valables pour X personnes sont fournis au Mécène un mois avant l'événement.

- Billets de spectacles offerts / privatisation d'un lieu

Le Bénéficiaire remet à titre gracieux au mécène xxx (en chiffres et en toutes lettres) de billets de spectacles au prorata de sa participation financière et/ou permet au mécène de privatiser un équipement public afin d'y organiser l'évènement de son choix en lien avec son entreprise.

L'ensemble de ces contreparties y compris en matière de communication sont accordées dans la limite d'un plafond de 25 % de l'apport du Mécène, soit dans la limite de (montant en chiffres) (montant en lettres) euros nets de taxe.

3-2-2 Utilisation des contreparties

Lorsque le Mécène lui en fait la demande, le Bénéficiaire lui fait parvenir un état des contreparties consommées et de celles qui restent à consommer.

La durée de consommation par le Mécène des contreparties octroyées par le Bénéficiaire ne peut excéder [XX en chiffres et en lettres] mois suivant la fin de la présente Convention.

Article 4 - Modalités de règlement de la contribution financière

Conformément à l'article 2 de la présente Convention, les versements sont effectués sous forme de [X] virements de XX euros net de taxe, dus respectivement aux dates suivantes : [X].

Le libellé du virement est :

[Intitulé de l'opération]

Convention 202X-XX-XX

Le virement est effectué sur le compte Banque de la commune d'Orange dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

Titulaire : RIB de la collectivité

Article 5 – Réduction d'impôt

A la date de signature de la présente Convention, le Bénéficiaire certifie que le don effectué à son profit ouvre droit pour le Mécène à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 (pour les particuliers) ou 238 bis (pour les entreprises) du code général des impôts.

Le Bénéficiaire délivre au Mécène un reçu fiscal suivant le modèle fourni par l'administration fiscale dès le versement du don.

Article 6 – Obligation déclarative de l'entreprise Mécène

En application du 6 de l'article 238 bis du code général des impôts, l'entreprise Mécène qui effectue au cours d'un exercice fiscal plus de 10 000 euros de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue au même article, doit déclarer par voie électronique à l'administration fiscale, à l'aide du formulaire n° 2069-RCI-SD, le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des différents bénéficiaires ainsi que le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie.

Article 7 – Obligations du Bénéficiaire

En application de l'article 222 bis du même code, la collectivité qui délivre des reçus ou tous autres documents par lesquels il indique à un contribuable qu'il est en droit de bénéficier de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du CGI est tenu de déclarer chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents et perçus au cours de l'année civile précédente ou au cours du dernier exercice clos s'il ne coïncide pas avec l'année civile ainsi que le nombre de documents délivrés au cours de cette période ou de cet exercice.

Article 8 – Relations avec le Mécène et exclusivité

En vue de trouver des financements complémentaires, nécessaires à la réalisation du projet, le Bénéficiaire est éventuellement amené à contracter avec d'autres entreprises ou d'autres particuliers.

Article 9 - Suivi

Pour assurer le suivi de la présente Convention, les Parties désignent les interlocuteurs suivants :

Pour le Bénéficiaire : [Madame/Monsieur Prénom NOM, service, coordonnées]

Pour le Mécène : [Madame/Monsieur Prénom NOM, coordonnées]

Article 10 – Obligations des Parties

Les Parties s'engagent mutuellement à accomplir leurs obligations telles qu'elles sont définies dans la présente Convention et à respecter les principes édictés par la Charte du mécénat.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Il est expressément précisé que le Bénéficiaire demeure le seul propriétaire du projet. Le concept ne doit pas être utilisé par le Mécène pour d'autres fins que celle d'assurer les prestations liées à la Convention. Le Mécène s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété du Bénéficiaire sur le projet quelle qu'en soit la forme ou la nature.

Dans le cas d'inexécution du projet de la part du Bénéficiaire, celui-ci restitue au Mécène les sommes qui lui ont déjà été versées, une fois déduites les sommes correspondantes aux contreparties éventuellement déjà utilisées par le Mécène.

En cas de résiliation, le Mécène ne peut plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom et de l'image du Bénéficiaire et du projet, en liaison avec tout ou partie de celui-ci et réciproquement.

Article 12 – Modifications

La présente Convention ne peut être modifiée que par un avenant écrit et signé par les deux Parties.

Article 13 – Subrogation

Aucune substitution de partie ne peut intervenir sans accord préalable écrit, signé des deux Parties ayant conclu la présente Convention.

Article 14 – Résiliation

14-1 Abandon du Projet

Dans le cas d'abandon total ou partiel du Projet, la Convention est résiliée de plein droit. Les sommes seront par conséquent restituées en intégralité au Mécène.

14-2 Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une ou des obligations prévues dans la présente Convention, celle-ci est résiliée de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de XX jours sans préjudice des dommages et intérêts dus en réparation de préjudices pouvant résulter de la défaillance à l'origine de la rupture.

14-3 Force majeure

En cas d'événement de force majeure faisant obstacle à l'exécution par l'une des Parties de ses obligations telles qu'elles découlent de la présente Convention, la Partie défaillante en informe immédiatement l'autre. La Partie défaillante est exonérée de toute responsabilité du fait de son inexécution qui ne peut être considérée comme une violation de la Convention.

Il est entendu par événements de force majeure, des événements imprévisibles, irrésistibles et de nature à rendre impossible l'exécution des obligations aux conditions stipulées dans la présente Convention et telle que définis à l'article 1218 du code civil.

Article 15 – Responsabilité du Mécène

Aucune responsabilité ne peut être recherchée par le Bénéficiaire auprès du Mécène du fait de sa contribution, quant à l'organisation, la mise en œuvre et la réalisation du projet.

Article 16 – Règlement des différends

Tout différend portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution de la présente relève, faute d'être résolu à l'amiable entre les Parties, de la compétence exclusive des tribunaux compétents de [ville]

Article 17 – Durée de la Convention

Les présentes conditions sont convenues et acceptées par les Parties à compter de la signature de la présente Convention et prennent fin automatiquement et sans formalité préalable au terme du projet [date].

L'annexe/Les annexes à la présente Convention en fait/font partie intégrante et est/sont considérée/s avec cette dernière comme formant un ensemble indivisible.

Fait à Orange, le

en deux exemplaires originaux

Pour le Mécène
Prénom, NOM, fonction
Lu et approuvé

Pour le Bénéficiaire
Lu et approuvé

PROJET



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_467_2025

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —
* * * *
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice :	35
Présents :	24
Votants :	33
Pour :	31
Contre :	00
Abstention :	02

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le **25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joelle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_467_2025

Rapporteur : Madame Marcelle ARSAC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT - DETERMINATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 212-8 du Code de l'éducation, portant sur les charges de fonctionnement demandées à la commune de résidence pour la scolarité d'un enfant dont les parents ou tuteurs légaux sont domiciliés dans cette commune ;

Vu les articles L.442-5, R442-44 et L131-1 du Code de l'éducation énonçant que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charges dans les mêmes conditions que celle des classes correspondantes de l'enseignement public ;

Vu la circulaire interministérielle (Éducation Nationale – Intérieur) n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

Vu la délibération n°699/2023 en date du 19 septembre 2023, portant sur le montant des dépenses de fonctionnement, la répartition intercommunale des charges de fonctionnement et le montant de la contribution communale au financement des écoles privées sous contrat qui fixait la participation financière à :

- 992 € la contribution annuelle versée par la commune pour un élève scolarisé en classe maternelle (correspondant au coût moyen de fonctionnement d'un élève en classe maternelle fréquentant un établissement public orangeois) inscrit dans un établissement privé sous contrat d'association.
- 537 € la contribution annuelle versée par la commune pour un élève scolarisé en classe élémentaire (correspondant au coût moyen de fonctionnement d'un élève en classe élémentaire fréquentant un établissement public orangeois) inscrit dans un établissement privé sous contrat d'association.

Considérant qu'il y a lieu de réactualiser ces montants ;

Aussi, le montant des participations appelées "contributions" est déterminé par la ville, par équivalence des moyens attribués aux écoles publiques. Les contributions sont versées aux établissements de l'enseignement privé sous contrat sur la base de conventions.

La convention de partenariat liant la ville avec les écoles privées arrive à échéance. Aussi, il y a lieu de renouveler le calcul des différents éléments et de réactualiser ces montants en fonction des charges d'entretien, de fonctionnement des écoles et des frais de personnel.

Après calcul sur la base du budget 2024, les changements sont les suivants :

Le coût annuel de fonctionnement d'un élève scolarisé dans un établissement public orangeois s'élève à :

- classe maternelle : 1 123 €
- classe élémentaire : 547 €

	Maternelle Élémentaire Classes regroupées
TOTAL Dépenses globales	1 329 203 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la participation financière pour un élève scolarisé à Orange à :

- 1 123 € par élève scolarisé en classe maternelle
- 547 € par élève scolarisé en classe élémentaire ;

Article 2 : D'inscrire la recette (correspondant aux charges de fonctionnement demandées à la commune de résidence pour la scolarité à Orange d'un enfant dont les parents ou tuteurs légaux sont domiciliés dans cette commune) au budget de l'exercice en cours – Fonction 213 – Nature 7474 ;

Article 3 : De fixer les montants de la contribution communale aux financements des écoles privées sous contrat à :

- 1 123 € par élève scolarisé en classe maternelle,
- 547 € par élève scolarisé en classe élémentaire ;

Article 4 : D'inscrire la dépense (correspondant aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celle des classes correspondantes de l'enseignement public) au budget de l'exercice en cours – Fonction 213 – Nature 65748 ;

Article 5 : De décider de son application au 1^{er} janvier 2025 ;

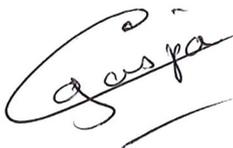
Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité,

- 31 Pour
- 2 Abstention(s)

Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA



LE MAIRE
Yann BOMPARD



CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL

entre la commune de Orange et l'école..... pour le financement de ses classes sous contrat d'association

Entre

Monsieur Yann BOMPARD, Maire d'Orange, autorisé par l'organe délibérant (délibération du *date*)
D'une part,

Et

M. *nom*, président de l'OGEC *nom de l'Ogéc*, agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'école *nom de l'école*, ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles,

M. *nom*, chef d'établissement de l'école *nom de l'école*.

D'autre part ;

Vu les articles L131-1, L 442-5 et R 442-44 du code de l'éducation ;

Vu le contrat d'association conclu le *date* entre l'Etat et l'école *nom de l'école*.

il a été convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école *nom de l'école* par la commune d'Orange, ce financement constitue le forfait communal.

Article 2 – Montant de la participation communale :

Il incombe à la commune seule de fixer le coût moyen d'un élève d'une classe équivalente dans les établissements de l'enseignement public.

Le critère d'évaluation du forfait communal est fixé par référence à l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour des classes élémentaires et maternelles publiques. Cette évaluation a été faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le forfait par élève est proportionnel au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques d'Orange.

Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont les seules dépenses de fonctionnement consacrées à la scolarité obligatoire relevées dans le compte administratif de l'année N-1.

Pour l'année en cours, il est de euros pour les élèves des classes maternelles et de euros pour les élèves des classes élémentaires.

Le montant du forfait communal versé annuellement par la commune d'Orange est égal à ce coût de l'élève des classes publiques maternelles et élémentaires multiplié par le nombre d'élèves orangeois de l'école *nom de l'école*.

En aucun cas, les avantages consentis par la commune ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques.